

3EME FORUM SUR LE DIALOGUE SOCIAL **EN NOUVELLE-CALEDONIE**

Vendredi 14 novembre 2008 – 8h/19h – Université de la Nouvelle-Calédonie
Amphithéâtre de Nouville

INTERVENTION D'OUVERTURE

Harold MARTIN,
Président du Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie - 8h15

Monsieur le Haut-Commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie (Yves DASSONVILLE),
Monsieur le membre du Gouvernement et cher collègue (Jean-Claude BRIAULT),
Mesdames et Messieurs les partenaires sociaux,
Messieurs les experts extérieurs et particulièrement nos invités venus de Catalogne -Marc
BALAGUER PUIG-, de Québec -Fernand MATTEAU-, de Nouvelle-Zélande -Craig
ARMITAGE- et du Conseil Economique et Social Européen -Jean LAPEYRE-,
Mesdames et Messieurs,

La Nouvelle-Calédonie s'est engagée depuis quelques années -et plus particulièrement depuis août 2006- dans une démarche de construction d'un système de relations de travail mature, fondé sur des valeurs de respect et de progrès, pour que nous sortions du cercle vicieux de l'affrontement systématique et du rapport de force qui marquent de longue date le climat social territorial ou des entreprises locales.

Depuis deux ans, donc, plus directement, les principaux responsables des organisations syndicales d'employeurs et de salariés, des cadres du secteur public et du secteur privé, des DRH, mais aussi des élus, participent à des « sessions du dialogue social ».

En 2007 et 2008, deux sessions ont été organisées par la Direction du Travail et de l'Emploi qui est la cheville ouvrière de ce chantier, et près de 80 personnalités investies sur ce champ social ont accepté d'y prendre part pour repenser notre fonctionnement en la matière.

Plusieurs experts ont contribué à accompagner ces travaux : des spécialistes en droit du travail comparé du laboratoire du CNRS « Comparesec », un sociologue du laboratoire du CNRS « Gestion et Société », des spécialistes en ingénierie de projet sur le dialogue social.

Des hauts fonctionnaires des ministères chargés du travail du Québec, de Nouvelle-Zélande, de Catalogne et de France, des responsables de la Fondation Européenne pour l'Amélioration des Conditions de Travail et de Vie de Dublin, ont également apporté leurs conseils pour animer ces études.

Qu'ils en soient tous vivement remerciés.

Les programmes de ces sessions ont été denses, intenses et de grande qualité. Un diagnostic du système local de relations de travail a été élaboré et partagé, nos spécificités historiques, culturelles, juridiques, prises en compte.

Cette réalité a été comparée à d'autres systèmes étrangers, spécialement avec des pays qui présentent la caractéristique d'avoir connu une crise de leurs relations sociales, parfois très grave comme au Québec en octobre 1969, et d'y avoir en grande partie remédié.

Cette démarche sans précédent en Nouvelle-Calédonie a d'ores et déjà permis de faire émerger des propositions précises pour refonder et moderniser notre dialogue social.

L'an dernier, le 17 octobre 2007, lors du 2^{ème} Forum qui s'est tenu au Centre Culturel Tjibaou, des mesures ont été énoncées par les auditeurs, dont certaines ont déjà été mises en œuvre tandis que d'autres sont en cours ou font l'objet d'études complémentaires avant d'être elles-mêmes engagées.

Les travaux de la session 2007 ont notamment produit un projet de texte sur l'emploi local dans le secteur privé, qui fait actuellement l'objet d'une traduction en loi du pays. Vous le savez, j'ai souhaité que nous soyons éclairés juridiquement pour la rédaction définitive de cette loi du pays et une mission du Conseil d'Etat arrive dans quelques jours sur le territoire, fin novembre pour être précis, dans ce but.

Les travaux de la session 2008 nous seront présentés au cours du 3^{ème} Forum qui s'ouvre donc ce matin.

Je veux laisser aux auditeurs de cette session la primeur de leur présentation et je réagirai en clôture de la journée sur les suites que le Gouvernement entend donner à leurs propositions. Yves JEGO, le Secrétaire d'Etat chargé de l'Outre mer, sera à mes côtés pour ce moment d'échanges et nous donnera sa vision des choses, une vision argumentée, nourrie par une bonne connaissance des mécanismes à l'œuvre dans le monde du travail.

Pour autant, avant d'entrer dans le détail de ces préconisations, nous pouvons affirmer sans être irréalistes qu'une dynamique sociale nouvelle est en marche en Nouvelle-Calédonie, quelques soient les vicissitudes de l'actualité dans le secteur public où nous connaissons encore des soubresauts de vieilles pratiques.

En effet, de séances en séances, de modules en modules, en fonction des thématiques abordées, des accords se sont construits entre les principaux acteurs de ces sessions pour imaginer et bâtir une nouvelle gouvernance sociale.

Des convictions se sont forgées, un projet global s'est élaboré, pas à pas, autour de cette démarche.

Bien sur, tous n'ont pas adhéré à ce processus ; certains y ont participé à ses débuts puis s'en sont éloignés.

Quelles que soient les appréciations et motifs qui ont guidé ces choix, j'ai la certitude que cet éloignement est provisoire et que la volonté de construire un avenir commun l'emportera sur toutes autres considérations.

Je vous le disais il y a un instant, je réagirai à l'issue de la présentation de leurs travaux par les acteurs de cette session 2008, je veux qu'ils aient toute liberté d'expression

Cependant, et avant que cette présentation intervienne, je crois indispensable de rappeler le chemin parcouru ces derniers mois par le Gouvernement en matière de dialogue social, une évolution très largement générée par la démarche collective engagée en 2006, et qui repose sur **cinq principes d'action essentiels** :

- **Premier principe : inscrire les relations de travail dans un cadre juridique connu de tous, lisible et accessible.**
 - ✓ C'est à cet effet qu'a été finalisé le nouveau Code du Travail, adopté en début d'année 2008 et rendu applicable au 1^{er} mai dernier ; ce Code fait maintenant l'objet d'une large diffusion et devient une référence incontournable pour tous les acteurs de l'entreprise. Sa réforme a d'ores et déjà commencé.
 - ✓ Après les normes juridiques législatives et réglementaires, c'est maintenant le droit conventionnel et en particulier toutes les conventions collectives de branches qui, depuis quelques jours, font l'objet d'une édition commentée. Les premières diffusions sont en cours pour le BTP, l'industrie et le commerce. Avant la fin de l'année 2008, les conventions des transports et des hôtels/café/restaurants seront également diffusées.
 - ✓ Depuis juin 2008, toutes les normes juridiques relatives au droit du travail ont été mises en ligne sur le site internet de la DTE, un site qui a été complètement refait et qui intègre désormais un moteur de recherche, de sorte que le public y trouve facilement les guides pratiques et documents explicatifs qui y ont été intégrés à son intention.
 - ✓ Courant 2009, toutes les normes juridiques relatives à la santé et à la sécurité au travail seront regroupées dans un même recueil.

Ce chantier, qui a mobilisé des milliers d'heures de travail, permettra dans quelques mois de mettre l'ensemble du droit du travail à la disposition de tous les employeurs, de tous les salariés, des représentants du personnel, des représentants syndicaux, des avocats, des juges, des inspecteurs et contrôleurs du travail, des enseignants, de leurs élèves ou stagiaires, sans oublier bien sûr les élus et responsables politiques.

Je suis certain que cette démarche contribuera à sécuriser toutes les décisions ou les accords portant sur les relations de travail pris ou à prendre.

- **Deuxième principe : favoriser la formation de tous les acteurs de l'entreprise.**

Convaincu qu'une meilleure formation des acteurs sociaux permet des progrès dans l'échange, le Gouvernement a multiplié et multiplie les initiatives pour favoriser cette formation.

Plusieurs projets ont été mis en œuvre à cette fin :

- ✓ en 2007 et 2008, notamment grâce à l'implication technique des experts de l'INTEPF, l'Institut du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle, les sessions elles-mêmes ont contribué à assurer un apport de haut niveau pour les membres des staffs des organisations syndicales d'employeurs et de salariés.

- ✓ Depuis octobre 2008, un espace de formation a été créé par convention entre le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie et le CNAM pour assurer la formation spécifique des acteurs sociaux. Des premiers modules ont été engagés et ce centre de formation a vocation à se développer et à offrir des programmes qui seront définis en relation étroite avec les partenaires.
 - ✓ Courant 2008, plusieurs ateliers ont été organisés par le Direction du Travail et de l'Emploi pour former les acteurs de l'entreprise à la négociation collective ou au fonctionnement des CHSCT ; ces formations gratuites ont réuni près de 200 personnes.
 - ✓ Enfin, des crédits sont accordés aux organisations syndicales de salariés pour assurer la formation de leurs adhérents : pour la seule année 2008, on peut évaluer à plus de 500 le nombre de bénéficiaires de ces formations prises en charge par le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, ce qui représente un ratio intéressant.
- **Troisième principe : assurer une veille des conflits collectifs et proposer des procédures de conciliation amiable lors du déclenchement des conflits.**

Depuis 2005, un service de conciliation a, en effet, été mis en place au sein de la DTE pour favoriser le règlement amiable des conflits collectifs du travail. Deux conciliateurs y ont été affectés, qui sont formés à l'exercice, et ceux-ci interviennent à la demande des parties et sous réserve expresse de leur accord.

On peut noter que l'action des conciliateurs se fait de plus en plus souvent dans un cadre préventif, avant tout arrêt de travail et que la quasi-totalité des interventions se soldent par un accord de fin de conflit.

Le service est submergé par les demandes, ce qui témoigne bien de l'intérêt de ce mode d'action en matière de règlement des conflits collectifs.

- **Quatrième principe : accorder aux organisations syndicales des moyens leur permettant de mieux assurer leurs missions.**

Depuis 2007, des fonds sont accordés aux organisations syndicales de salariés pour assurer la formation de leurs adhérents.

En 2008, ces lignes ont été abondées pour couvrir des besoins supplémentaires : déplacements, location/acquisition/entretien de locaux syndicaux, organisation de congrès et d'assemblées générales...

Une Loi du pays est en cours d'élaboration pour rendre pérenne ce dispositif ; elle a été présentée à la Commission Consultative du Travail et sera soumise au Gouvernement avant la fin de l'année.

Cette loi sera applicable à l'ensemble des organisations syndicales représentatives, d'employeurs et de salariés.

- **Enfin, cinquième et dernier principe : promouvoir la réforme par le consensus.**

D'une façon générale, les réformes engagées par le Gouvernement dans le domaine du travail ont été mises en œuvre en recherchant le plus large consensus avec les partenaires sociaux.

A titre d'exemple, la Loi du pays portant sur la prévention des risques professionnels a été soumise quatre fois aux membres de la Commission Consultative du Travail, jusqu'à obtenir l'accord unanime de toutes les parties.

Et l'on peut affirmer que les sessions du dialogue social, dans leur globalité, se sont inscrites dans cette recherche effective de consensus.

Un mot pour **conclure**, désormais et laisser la parole à Monsieur le Haut-Commissaire.

Les conflits du travail en cours révèlent un dysfonctionnement profond de notre système de relations, tant dans le monde professionnel et collectif que, par extension, dans nos rapports entre personnes.

Compte-tenu des défis qu'il nous faut relever dans la construction du « vivre ensemble » calédonien autant que sur le plan international, il est plus que jamais indispensable que nous procédions à la « refondation », à la « reconstruction », ou encore à la « modernisation », selon les termes que l'on préfère, de notre dialogue social.

C'est ce à quoi nous invite le titre de ce 3^{ème} Forum, c'est ce à quoi vous travaillez depuis de nombreux mois, hommage vous soit rendu à tous, c'est ce à quoi le Gouvernement est déterminé à aboutir avec les partenaires sociaux.

Merci de votre attention et je vous donne rendez-vous ce soir, pour un moment d'échanges autour des conclusions de la journée, en présence de Monsieur le Secrétaire d'Etat chargé de l'Outre-mer, Yves JEGO.